

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

Le 11 avril 2025, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 28 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents :

CAZORLA Dominique

DEFOND Thérèse

MOREL Nathalie

CHABRIER Alexandre

FORET Clotilde

PENT Damien

DEFOND Marion

GIBERT Maryline

Étaient absents : BLANCO Jordan, CHARBONNIER Jérôme, GOUTORBE TORRE Jeannine

Secrétaire de séance : Marion Defond

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2025
- Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2024
- Affectation du résultat
- Vote des budgets primitifs 2025
- Délibération sur le taux des taxes
- Fixation de la durée d'amortissement des subventions départementales
- Etude de la demande de subvention de l'association des parents d'élèves
- Classement de l'impasse de la Motte dans la voirie communale
- Questions diverses

Ajouts à l'ordre du jour, acceptés à l'unanimité :

- Demande de subvention par la section des jeunes sapeurs-pompiers du centre de Laprugne
- Vente de morceaux de chemins ruraux
- Demande d'un cbarnum attribué par la Région Aura.

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Vote des comptes administratifs et de gestion 2024 :

Pour le vote des budgets 2024, M. Cazorla se retire, remplacé par M. CHABRIER Alexandre.

La conseillère déléguée aux finances présente les différents budgets.

Le compte administratif et le compte de gestion 2024 du budget général sont approuvés à l'unanimité, à main levée.

Le compte administratif et le compte de gestion 2024 du budget du lotissement de La Motte sont approuvés à l'unanimité, à main levée.

Ordre du jour : Affectation du résultat :

2024	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	69 376,57			230 404,25
opérations exercice	212 985,01	163 051,29	383 242,19	495 839,08
total	282 361,58	163 051,29	383 242,19	726 243,33
résultat de cloture		-119 310,29		343 001,14
RAR	211 70,99	30 000,00		
		-110 481,28		343 001,14

AFFECTATION RESULTAT

RESULTAT DE L'EXERCICE	343 001,14
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT	110 481,28
EXCEDENT REPORTE	232 519,86
déficit INVESTISSEMENT REPORTE	-119 310,29

L'affectation du résultat est approuvée à main levée à l'unanimité.

Ordre du jour : Vote des budgets primitifs 2025 :

Les budgets primitifs 2025 pour le budget communal et pour le lotissement de la Motte sont approuvés à main levée à l'unanimité.

Ordre du jour : Délibération sur les taux des taxes :

Le conseil maintient les taux des taxes votés en 2024.

	Taux votés en 2024	Taux votés en 2025
Taxe foncière bâtie	20.25 %	20.25 %
Taxe foncière non bâtie	28.95 %	28.95 %
Taxe d'habitation	9.89 %	9.89 %
Cotisation Foncière des entreprises	16.81 %	16.81 %

Ordre du jour : Fixation de la durée d'amortissement :

Par mesure de simplification, les communes de moins de 3 500 habitants peuvent demander de déroger au principe du prorata temporis relatif aux règles d'amortissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Demande de déroger au principe du prorata temporis et de fixer à un an la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées dont la valeur est inférieure ou égale à 2000 € à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Demande de déroger au principe du prorata temporis pour les subventions d'équipement versées portant sur des immobilisations non individualisables, amortissement qui débutera au 1^{er} janvier 2026 ;
- Dit que les subventions d'équipement versées individualisables seront calculées selon le principe du prorata temporis à compter de la date d'entrée en service du bien financé chez le bénéficiaire de la subvention ou à la date du mandat ;
- Précise que les subventions d'équipement versées, individualisables ou non, sont amorties sur une durée maximale de 5 ans pour des biens immobiliers, du matériel ou des études, 30 ans pour des biens immobiliers ou des installations, 40 ans pour des projets d'infrastructures d'intérêt national.

la fixation de la durée de l'amortissement.

Ordre du jour : Etude de la demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves :

Vu les besoins de financement du transport pour l'enseignement obligatoire de la natation,

Vu le projet de voyage de découverte en Dordogne présenté en conseil d'école,
Vu la demande de l'Association des Parents d'Elèves,
le conseil municipal vote à l'unanimité et à main levée :

- une subvention de 980 €, contribution au transport jusqu'à la piscine,
 - une subvention de 50 € / élève participant au voyage de découverte
- Et rappelle que la commune finance les heures complémentaires des deux agents travaillant à l'école, mobilisées pour l'accompagnement.

Ordre du jour : Classement de l'impasse de la Motte dans la voirie communale :

Vu le diagnostic de voirie communale établi le 28.09.2017,
Considérant l'intérêt de la desserte des parcelles du lotissement (8 maisons potentielles),

Le conseil municipal, à l'unanimité, à main levée, demande le classement de l'impasse de la Motte, d'une longueur de 170 m, dans la voirie communale.

Situation avant classement : création

Situation après classement : VC n° 135

Ordre du jour : Demande de subvention de 300€ par l'association des jeunes des pompiers du centre de Laprugne :

Les Jeunes Sapeurs-pompiers de la Montagne bourbonnaise ont été sélectionnés pour participer au Rassemblement Technique régional de St-Etienne le 13 juin 2025. Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, vote une subvention de 150 € pour aider au financement du transport et de l'hébergement.

Ordre du jour : Vente des morceaux de 2 chemins ruraux englobés dans l'emprise des propriétés d'Orano au Limouzat

Monsieur le maire rappelle la délibération 2024-50 du 7 octobre 2024, validant la régularisation d'une aliénation de deux portions de chemins ruraux au Limouzat dans le périmètre des propriétés d'Orano.

Ces sections de chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune et ne desservent aucune autre propriété. Il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition d'achat d'Orano à 3€ le m². Les frais de bornage et d'enregistrement sont à la charge de l'acheteur.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes concernant cette vente.

Ordre du jour : demande d'un barnum attribué par la Région Aura

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose de céder gratuitement, aux collectivités de moins de 2000 habitants, un barnum de 3 m x 3 m à destination des associations.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, autorise Monsieur le Maire à instruire la demande, auprès de la Région, pour l'obtention de ce barnum.

Questions diverses

- Accord de l'ouverture du paiement partiel des factures par PAYFIP
Jusqu'à présent, il était déjà possible de payer les factures émises par le Trésor public par internet avec le dispositif PAYFIP. Désormais, cette possibilité est ouverte au paiement partiel échelonné.
- Sécurisation de la circulation sur le CD 495 aux abords de la scierie La sortie des camions de la scierie sur la D 495
- Compte rendu de la Commission de Suivi du Site Minier
- Changement des responsables de la location de la salle des fêtes

La réservation de la salle des fêtes se fait toujours à la mairie. Les responsables de l'état des lieux, pour la prochaine période, sont Damien Pent, Jordan Blanco et Marion Defond.